



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 88

Question écrite n° 66961

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur l'aménagement de la RN 88 dans le département de la Lozère. Il désire connaître le calendrier prévu concernant les procédures et travaux, en particulier s'agissant des contournements de Mende et de Langogne.

Texte de la réponse

L'aménagement de la route nationale 88 doit permettre de relier, dans de bonnes conditions de sécurité et avec un niveau de service de qualité, l'autoroute A 75, au droit de Saint-Germain-du-Teil, à Lyon. Il vise aussi à assurer le désenclavement des territoires traversés et à améliorer les relations entre les divers pôles économiques situés le long de l'itinéraire et leur connexion avec le reste du territoire national. Sur l'ensemble de l'axe, un certain nombre d'opérations ont récemment été mises en service. Ainsi, en Lozère, la jonction entre l'autoroute A 75 et le vallon du Romardiès est en service depuis l'été 2009. La construction du viaduc de Rieucros, à Mende, s'est achevée en juillet 2008. Les travaux des giratoires de raccordement du viaduc sur la RD 806 (ex-RN 106) ont été lancés en mai 2009 et la mise en service de l'ensemble des ouvrages est désormais effective. S'agissant de la réalisation de la rocade ouest de Mende, située entre le viaduc de Rieucros et la RN 88, le bilan de la concertation menée localement sur cette opération a été réalisé. Les études préalables à l'enquête publique sur le dispositif de contournement de la ville de Mende sont en cours. Cette opération figure dans le programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) de la région Languedoc-Roussillon, validé par le ministre d'État et le secrétaire d'État chargé des transports le 10 novembre 2009, et qui succède au volet routier des contrats de plan État-région. Le préfet de la région Languedoc-Roussillon est désormais mandaté pour engager la signature de la convention de cofinancement relative à cette opération. L'État se fixe pour objectif de lancer au plus vite l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la rocade ouest de Mende. S'agissant du projet de contournement est de cette ville, un examen doit être mené pour étudier la possibilité de phaser cette opération, compte tenu du contexte de fortes contraintes budgétaires. Une première étape pourrait prendre la forme d'un aménagement plus modeste, moins onéreux et réalisable plus rapidement, mais devant rester compatible avec un parti d'aménagement à terme à 2 x 2 voies, conforme aux engagements de l'État. S'agissant des déviations des communes de Langogne et de Pradelles, il a été demandé, le 31 août 2009, au préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, de poursuivre la réalisation des études préalables à leur déclaration d'utilité publique, sur la base du fuseau défini par la décision ministérielle du 27 novembre 2007. Ces études devront permettre de définir les caractéristiques d'une infrastructure dont le coût devra rester compatible avec un financement public, dans le cadre de la prochaine génération de PDMI. L'ensemble de ces éléments démontre l'intérêt que porte l'État à la modernisation de la RN 88, dont le parti d'aménagement d'ensemble reste, à terme, celui d'une 2 x 2 voies.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66961

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11889

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4700